

Rafraîchir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

CLIMATISEUR MOBILE

POLARIS 7000

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type	Climatiseur mobile 3-en-1
Puissance frigorifique	7 000 BTU
Puissance électrique	750 W
Surface couverte	jusqu'à 23 m²
Fonctions	climatisation, ventilation, déshumidification
Niveau sonore	53 dB
Vitesses de ventilation	2
Oscillation	horizontale, diffusion homogène
Fluide frigorigène	R290 — écologique
Minuterie	programmable 24 h
Télécommande	fournie
Poids	18 kg
Installation	kit fenêtre inclus, aucune pose fixe



USAGE RECOMMANDÉ

Local fermé où l'évaporation ne suffit pas : bureau, salle informatique, poste de travail, infirmerie.

CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque chaleur et de le prévenir par des moyens adaptés — sans imposer d'équipement précis. Ce matériel peut être l'un de ces moyens, à consigner dans votre plan de rafraîchissement annexé au document unique.

Groupe Fortus — importateur-distributeur en ventilation et traitement de l'air

FORTUS — SARL au capital de 260 000 € — RCS Bobigny 539 758 854 — SIRET 539 758 854 00027 — TVA FR90 539 758 854

Siège : 57 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | contact@conformite-entreprises.fr

Groupe Fortus est une société privée. Support commercial n'émanant d'aucune administration. Le décret n° 2025-482 n'impose aucun équipement précis.
Caractéristiques communiquées par le fabricant. Visuels schématiques non contractuels.